

AVOCATS



Auteur: Wilhelm Avocats | Le: 16 mars 2020

Continuation de nos activités : communication de WILHELM Avocats SA concernant la pandémie de COVID-19

Chers Clients, chers Partenaires d'affaires,

Au vu des mesures de santé publique mises en œuvre récemment dans le cadre de la crise liée au COVID-19, nous tenons à vous rassurer sur la capacité de WILHELM Avocats SA à rester opérationnelle.

Nous avons mis en place une stratégie de continuité de l'exécution des mandats que vous nous avez confiés. Nous sommes équipés d'un système informatique performant et sécurisé permettant d'assurer la continuité et la qualité de nos services.

Pour l'instant, nos bureaux sont ouverts. En revanche, nous limitons nos déplacements et privilégions les rencontres par téléphone ou par vidéoconférence.

Sachez que nos pensées accompagnent toutes celles et ceux dont les vies et la marche des affaires ont été touchés par cette crise.

Tous les membres de WILHELM Avocats SA

Source: https://www.wg-avocats.ch/actualites/communication-wilhelm-covid19/